Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 76 (1940)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIe ANNÉE — No 15 13 AVRIL 1940

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux Ecoles normales. — Routine, dressage et contrôle scolaire.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Séance du 3 avril. — Caisse maladie et invalidité.* — NEUCHATEL : *Départ. — Jubilé.* — S. P. R. *Nécrologie.* — DIVERS : *Régents. — Instituteurs.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES : *Robiquet (Rumpelstilzchen), Conte des frères Grimm.* — ROBERT JAQUET : *L'étude de la langue littéraire et l'enseignement de la composition française.* — BENJAMIN CONSTANT : *Paroles actuelles.* — INFORMATIONS : *Echanges suisses de jeunes.* — L'ECOLE ET LA NATURE : E. DOTTRENS : *La circulation sanguine.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX ÉCOLES NORMALES

Les journaux ont donné l'essentiel de l'excellente allocution de M. le Directeur Chevallaz, prononcée à la cérémonie de remise des brevets. Certains passages pourtant ne doivent pas passer inaperçus et je me permets de les signaler à l'attention du corps enseignant.

« A l'examen d'admission, la correction des explications de texte a causé quelques surprises... *Habitués à un travail routinier*, beaucoup de candidats... ne s'imaginent pas qu'ils puissent faire autre chose que ce qu'ils ont toujours fait ; ils souffrent — déjà ! — *d'une sorte de déformation professionnelle !* Leur esprit se fige quand on leur propose un travail ou qu'on leur pose une question sous une forme imprévue ; ...les timides et les anxieux n'osent pas, par peur d'un échec, s'écarter du *genre de travail auquel ils ont été dressés.*

En résumé, disons que la connaissance de la langue maternelle par nos candidats ne nous satisfait pas complètement !

Du reste, l'Ecole Normale elle-même s'avoue mécontente de son propre travail dans ce domaine : « Hélas ! certains de nos propres élèves nous quittent après quatre ans d'études sans avoir acquis dans le maniement de la langue la sûreté qu'ils possèdent en sciences et en mathématiques ».

Pour M. Chevallaz, une des causes de ce déficit, c'est le « nouveau mal du siècle : les intérêts intellectuels, le goût de la discussion d'idées, de la lecture réfléchie, sont en baisse, supplantés par le goût de la vie active et du changement. Les esprits tendent à devenir superficiels et fâcheusement éclectiques. »

Puis, M. le Directeur de l'Ecole Normale termine son discours par cette belle conclusion : « Il faut se fixer un idéal et y tendre de toutes

ses forces. Je ne connais pas d'autre idéal que l'idéal chrétien... mais nous n'avons pas à le prêcher, nous avons à le vivre... C'est dans la mesure où nous sommes quelqu'un, avec une vie bien orientée, que notre action deviendra une influence profonde. L'école est religieusement neutre, comme l'Etat l'est politiquement, les individus n'ont pas le droit de l'être en face des problèmes moraux ».

Puissions-nous nous inspirer de ces fortes paroles et vivre, nous aussi, cet idéal. A. C.

ROUTINE, DRESSAGE ET CONTROLE SCOLAIRE

M. Chevallaz, un ami de l'école primaire s'il en est, constate que nos élèves, les meilleurs de nos élèves, sont *habitués à un travail routinier* et *dressés à un genre de travail* dont ils n'osent pas s'écarter. Le mal ainsi signalé nous paraît assez grave pour que nous essayions d'en connaître les causes.

Je pense que notre école souffre d'un excès de contrôle qui la rend probablement craintive, impersonnelle.

Contrôle de l'enfant par le maître qui compte les fautes, constate les ignorances et additionne des notes ; l'effort scolaire devient alors négatif, hésitant, préoccupé surtout d'éviter les erreurs, de cacher son insuffisance. Contrôle du maître par l'inspecteur, par la commission scolaire, par l'examen annuel surtout. Mal nécessaire peut-être, qui agit et paralyse presque toujours sans douleur, et qu'on ne pourrait songer à supprimer, soit ! mais convenons pourtant que tant de surveillance flatte peu notre amour-propre corporatif.

Un des dangers de cette douce sujétion aux contrôles, c'est qu'elle diminue, dans une certaine mesure, le sentiment de nos responsabilités : à d'autres le soin de se poser des questions, de se demander si l'école joue bien le rôle qu'elle devrait jouer, de justifier toutes les activités scolaires ! Nous nous contentons de donner satisfaction à « ces messieurs », afin de leur inspirer confiance et de jouir, grâce à un travail consciencieux, d'une excellente réputation. Pas de doutes, pas de souffrances, mais une tranquille confiance, une quiétude sans grandeur que semble permettre l'approbation officielle. Comment, dans ces conditions, former des esprits solides et vivants ? Pourquoi s'efforcer de valoir quelque chose, quand il suffit à maîtres et élèves de se faire valoir ? Quel est alors le but de notre activité ? — Faire apprendre le métier d'écolier, apprentissage qui se prolonge , nous dit M. Chevallaz, jusqu'à la déformation professionnelle.

Car le mal est là surtout : les contrôles prennent une importance exagérée ; au lieu d'être des stimulants de l'effort scolaire, ils en deviennent le but : ils enregistrent des *résultats ;* pauvres résultats, s'ils se mesurent de cette façon ! Or, derrière cette façade, toute vraie vie intellectuelle ou affective peut être absente. A. C.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

LA SÉANCE DU 3 AVRIL

Cette importante assemblée a réuni un bon nombre de collègues. Au cours des communications du comité, notre président, Lagier, a donné lecture de la lettre que nous avons adressée à M. le Président A. Lachenal, à propos du blâme qu'il a infligé à notre collègue Borel pour un article publié dans le *Bulletin* (Un cri d'alarme, 27 janvier 1940).

Pour répondre à diverses remarques, E. Dottrens lit un résumé succinct de l'entrevue qu'il a eue avec M. Atzenwiler, au cours de laquelle le cas de Borel a été évoqué. En somme, le Département considère que les instituteurs doivent observer une réserve plus grande que d'autres eu égard aux fonctions éducatrices qu'ils exercent. Nous soutenons le point de vue que des sanctions administratives pour publications d'articles sont, au fond, une ingérence de l'autorité dans l'activité privée des fonctionnaires.

L'assistance prend encore connaissance du mémoire que Me A. Guinand a envoyé, en notre nom, à M. le conseiller d'Etat Perréard à la suite du vote de l'assemblée de la C.I.A. Il semble bien que les arguments invoqués dans ce mémoire revêtent assez d'importance pour faire réfléchir les responsables de la C.I.A. Ces arguments ne sont pourtant que le développement d'une partie des nôtres, mais ils sont présentés à la bonne adresse par un porte-parole plus écouté...

Question de la C.I.A.

Notre collègue Foëx a présenté la question. Il l'a fait de façon fort claire, mettant en évidence les défauts de constitution de l'imposant organisme qu'est notre caisse de retraite. Après cet excellent exposé, on avait le sentiment que les difficultés de la caisse sont, pour une bonne part, imputables aux « erreurs » commises lors de sa fondation.

Le Conseil d'Etat, à l'époque, demandait une unification des taux des différentes caisses de retraite existantes. Une commission, où nous n'étions pas représentés, proposa la fusion de ces caisses.

Diverses fautes furent alors commises. On surestima le taux de l'intérêt pour le calcul du bilan technique. On supprima les limites raisonnables qui fixaient les maximums des traitements assurables. On introduisit une nouvelle notion du traitement assuré moyen qui, dans l'application, se révèle parfois absurde et coûteuse. On maintint une extraordinaire inégalité des échelles et des âges de retraites dans les différents groupes.

Toutes ces dispositions contribuèrent, à des degrés divers, à aggraver les charges de la caisse. Nous en souffrons maintenant et nous devons étudier *nous-mêmes* les mesures qu'il faudrait prendre pour la refonte de tout le système.

Un court échange de vues suivit l'exposé, où intervint en particulier notre teneur de livres du groupe C., Aug. Gaud. Il fut décidé de nommer une commission de la C.I.A. Elle comprendra les collègues Foëx, Borel, Verniory, Soldini; elle sera ouverte à ceux que cette question complexe intéresse.

Fédération des Fonctionnaires.

Servettaz lit un court plaidoyer en faveur de la Fédération et cite quelques exemples de l'utilité et de l'importance de cette organisation. Malgré ses défauts, nous ne devons pas nous en désintéresser.

Il serait désirable que nous ayons un représentant actif au comité de la Fédération qui sera renouvelé le soir même. E. D.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS PRIMAIRES GENEVOIS

Récapitulations des écritures de l'exercice 1939.

	Doit	*Avoir*
I. Compte de Caisse.	Fr.	Fr.
Solde en caisse (chèq. post) à fin 1938	1 903.15	
Cotisations des sociétaires *a*) de l'exercice	3 579.25	
» » *b*) payées d'avance	546.—	
Finance d'entrée et livret	11.—	
Amendes statutaires	32.—	
Subsides de la Confédération	496.50	
Subsides du canton	297.—	
Part des sociétaires aux frais médicaux	944.30	
Intérêts perçus par Caisse	197.40	
Frais de médecin	2 102.15	
» pharmacie		1 058.60
Autres moyens curatifs		440.50
Frais d'hospitalisation		117.—
Frais généraux d'administration		366.70
Réassurance à Caisse Tuberculose		387.60
Placements de Fonds		2 000.—
Solde en Caisse en clôture d'exercice p. balance		1 534.05
Sommes égales	8 006.60	8 006.60

Opérations de clôture d'exercice.

Solde du compte de chèques postaux	1 534.05	
Intérêts crédités en compte d'épargne	889.10	
Placements de fonds	2 000.—	
Cotisations de 1939 perçues en 1938	558.—	
Solde de l'exercice précédent		1 903.15
Cotisations de 1940 payées en 1939		546.—
Bénéfice net de l'exercice viré à Fonds social		2 532.—
Sommes égales	4 981.15	4 981.15

Bilan en fin d'exercice 1939.

	Actif Fr.	*Passif* Fr.
Portefeuille :		
3 actions Soc. coop. des Pharm. pop.	9.—	
1 Certif. Dépôt Caisse hypothéc. 4 ¼ % . .	5 000.—	
1 » » 4 % . . .	10 000.—	
3 Oblig. 4 % Genevois 1937.	3 000.—	
14 » 2 % Soc. Gestion Banque de Genève	3 847.50	
1 Liv. N° 763 Caisse d'Epargne de Genève .	8 311.20	
1 » 4988 Caisse hypothécaire de Genève	7 237.65	
En compte de chèques postaux	1 534.05	
Cotisations de 1940 payées d'avance		546.—
Fonds social en fin d'exercice pour balance		38 393.40
Sommes égales	38 939.40	38 939.40

Avoir de la Caisse-Maladie en fin d'exercice.

Fonds social en fin d'exercice 1938 .	Fr. 35 861.40
Boni de l'exercice 1939	» 2 532.—
Fonds social en fin d'exercice 1939 .	Fr. 38 393.40

Sauf erreur ou omission, Genève, le 1er mars 1940.

Le trésorier : Ed. Martin.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui aura lieu le *lundi 15 avril à 19 h. 30,* Restaurant du Coq d'Or, rue Pierre Fatio. *Le Comité.*

NEUCHATEL

DÉPART

Neuchâtel. — Vendredi 5 avril, en présence des membres du corps enseignant et d'une classe de fillettes du collège de la Promenade, M. *Jean-David Perret,* directeur des Ecoles primaires de Neuchâtel, prenait congé de M. *Ernest Beyeler,* maître de dessin, atteint par la limite d'âge.

Aucun signe de fatigue chez ce robuste collègue, taillé en vieux Suisse. Il était apte à poursuivre sa tâche semée de succès ; mais la loi s'y oppose, et M. Perret de regretter de se séparer trop tôt d'un collaborateur habile, méthodique, attaché à son enseignement donné avec fruit dans la sympathique atmosphère qui se dégageait des heureuses dispositions d'esprit de M. Beyeler.

Enfant de La Chaux-de-Fonds, il fit toutes ses classes dans sa cité natale. Il est d'abord graveur ; puis il abandonne le burin pour passer à l'Ecole d'arts où il prend goût à l'enseignement. Il y fait ses débuts,

en 1910, à Neuchâtel. Il professe simultanément à l'école primaire et dans les classes secondaires et supérieures. L'Ecole normale cantonale l'avait appelé à son service tout récemment, et, cette nomination avait été accueillie avec plaisir par le corps enseignant primaire.

C'est donc après 30 ans de services que M. Beyeler prend sa retraite, laissant partout où il a passé le souvenir d'un maître aimé et estimé.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'il traduit ses sentiments de gratitude envers la commission scolaire, ses collègues et ses élèves. Jetant un coup d'œil sur sa méthode de travail, M. Beyeler relève avec une satisfaction légitime l'impulsion donnée au goût du dessin par l'emploi généreux qu'il fit de la couleur.

En terminant, M. H.-L. Gédet, souligne la cordialité des rapports que M. Beyeler entretenait avec ses collègues, et les fillettes exécutent deux chants avec un bel élan.

Qu'on nous permette, d'autre part, de relever que M. Beyeler fut un membre assidu de la S.P.N. à laquelle il a toujours voué un vif intérêt. En son nom, nous lui disons un cordial merci et lui souhaitons une heureuse retraite.

J.-Ed. M.

JUBILÉ

Chézard. — Jeudi 4 avril, à la clôture des examens annuels, M. Bonny, inspecteur scolaire, et les représentants des autorités de Chézard-St-Martin ont fait fête à M. *Henri Vuille*, à l'occasion de sa 25e année d'enseignement dans ce village. Ajoutons que notre sympathique collègue, avait auparavant occupé le poste de Pâquier qu'il a desservi pendant 11 ans.

Nous lui adressons nos félicitations et nos bons vœux.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

NÉCROLOGIE

† **Otto Graf.** — Le 3 avril dernier est décédé à Berne, après une longue et pénible maladie, *Otto Graf*, secrétaire central des Instituteurs bernois. Le défunt n'avait que 63 ans, mais il laisse une carrière bien remplie. Après avoir été instituteur, puis maître secondaire, il fut appelé, en 1911, au poste de secrétaire permanent de la Société des Instituteurs bernois, dont il entreprit la réorganisation, faisant d'elle la puissante corporation qu'elle est maintenant.

Il siégeait au Grand Conseil et, jusqu'à cette législature, la maladie l'ayant contraint à décliner une réélection, il était un membre influent du Conseil national.

Dans ces fonctions, les services qu'il rendit à l'école bernoise et à l'école suisse sont nombreux. Comme le dit l'avis mortuaire du Comité cantonal de la S. I. B., « Otto Graf a représenté, affermi et développé devant l'opinion publique les intérêts du corps enseignant bernois et

suisse avec une rare distinction, un zèle infatigable et une grande habileté politique ».

Le Comité de la S. P. R. a tenu à se faire représenter à la cérémonie funèbre, qui se déroula, magnifique, en l'église du St-Esprit. Nous avons exprimé la reconnaissance du corps enseignant romand. Tout d'abord, c'est grâce à lui que la situation des Jurassiens bernois est nette, membres à la fois de la S. P. R. et de la S. I. B. Puis, si les deux grandes associations suisses des instituteurs ne se considèrent plus comme rivales, mais entretiennent utilement des relations amicales et collaborent étroitement, Graf y est pour beaucoup. Sa saine compréhension de la mentalité welche l'a poussé à se rapprocher des instituteurs romands, se rendant compte du grand avantage qui résulterait d'une collaboration étroite avec eux, le caractère des uns complétant celui des autres, la vivacité de ceux-ci excitant la gravité de ceux-là.

Nous lui sommes donc reconnaissants d'avoir travaillé à ce rapprochement dont tous se félicitent aujourd'hui. Nous lui sommes encore reconnaissants d'avoir, au Conseil national, toujours défendu l'école suisse tout entière.

La S. P. R. conservera de Graf le meilleur des souvenirs.

La Rédaction.

DIVERS

RÉGENTS — INSTITUTEURS

Régent : titre donné autrefois à ceux qui enseignaient dans un collège, disent les dictionnaires. On nommait ordinairement ainsi ceux qui enseignaient dans les classes inférieures, réservant le nom de *professeurs* aux maîtres des classes de rhétorique et de philosophie.

En terre romande, il a remplacé le terme de « maistre d'escholle ». Si, pendant longtemps, l'appellation de « Monsieur le régent » comportait tout le respect que la jeunesse doit à celui qui l'instruit et l'éduque, aujourd'hui, hélas ! elle a pris un sens péjoratif, voire méprisant : « C'est un régent ! »

Faut-il remonter à Clément Marot pour trouver l'origine du peu d'estime attribué aujourd'hui à ce terme :

« En effet, c'estoient de grands bestes
Que les regens du temps jadis... »

C'est vers le milieu du 18e siècle que « régent » a commencé à être remplacé par instituteur.

L. Clédat trouve l'étymologie du mot dans le vieux verbe *ester*, du latin *stare*, conservé seulement dans l'expression « ester en justice ». Il a donné *instituer :* établir sur, fonder, élever, d'où *institution, institut*, puis, au sens figuré, élever les enfants.

Si Montaigne a intitulé un des chapitres des Essais (Liv. 1, chap. XXV)

de l'*Institution des enfants*, il ne connaît, comme d'ailleurs Rabelais, que les termes de pédagogue, précepteur, régent ou maître. Rousseau donne à Emile un précepteur.

Mais dans le roman pédagogique « Adèle et Théodore » (1782), de Mme de Genlis, nous trouvons le mot instituteur. Les Cahiers de doléances de plusieurs provinces s'en servent. Toutefois, ce n'est qu'après 1789 que ce terme a été introduit définitivement dans le langage aussi bien officiel que courant. Le Plan de Condorcet l'emploie à l'exclusion de tout autre et le Comité d'instruction publique, dans son projet d'organisation générale présenté à la Convention en octobre 1792, a libellé comme suit l'art. 1 : « Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront *instituteurs.* »

Le nouveau régime s'était donné comme tâche de relever l'humble fonction du maître d'école et de donner à l'instituteur une place honorable dans la société nouvelle. Hélas ! il n'eut pas le temps de réaliser ses promesses. Il fallut attendre l'année 1833 pour que Guizot reprenne les idées généreuses des Conventionnels et essaye d'éveiller pour les instituteurs la sollicitude des pouvoirs publics. Qu'on nous permette de citer ces deux passages de la circulaire célèbre qui établissait avec éloquence le rôle de l'instituteur, ses devoirs et ses droits :

« Ne vous y trompez pas ; bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques...

» Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime ; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

C. G.

BIBLIOGRAPHIE

L'Electricité pour tous, revue trimestrielle éditée par l'Electrodiffusion à Zurich, en liaison avec l'OFEL, à Lausanne, N° 1, 1940, 18e année, 16 pages, 7 illustrations.

Sommaire : Ce que l'on ne voyait pas en 1914 ; La conservation des denrées périssables ; Notre approvisionnement en énergie électrique ; Eblouissement ; La production de la chaleur et le réglage de la température ; Mots croisés ; Recettes de cuisine ; etc.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

ROBIQUET (RUMPELSTILZCHEN)

Groupe : **Contes illustrés.**

Peintre : FRITZ DERINGER, Uetikon am See. Bourgeois de Ober-Stammheim (Zurich), Né en 1903.

Il y avait une fois un meunier. Ce meunier était pauvre, mais il avait une fille très belle. Or, voici qu'un jour, il lui arriva de parler au roi, et, pour se donner de l'importance, il lui dit : « J'ai une fille qui peut

faire de l'or en filant de la paille. » Le roi répondit au meunier : « Voilà un art qui me plaît beaucoup ; si ta fille est vraiment aussi habile que tu le prétends, conduis-la demain dans mon château, et là je la mettrai à l'épreuve ». Quand la jeune fille lui fut amenée, il l'introduisit dans une chambre qui était toute pleine de paille ; il lui donna un rouet et un dévidoir et lui dit : « Maintenant, mets-toi au travail, et si, de ce soir au petit matin, tu n'as pas filé toute cette paille et ne l'as pas transformée en or, tu mourras. » Sur ces mots, le roi ferma lui-même la chambre, et la jeune fille resta seule.

Alors, la pauvre fille du meunier s'assit ; elle ne savait que faire pour sauver sa vie : elle ne comprenait absolument rien à cette transformation de la paille en fils d'or, et sa frayeur augmentait toujours, si bien qu'elle se mit enfin à pleurer. Soudain, la porte s'ouvrit ; il entra un tout petit bonhomme qui lui dit : « Bonsoir, jolie meunière, qu'avez-vous à tant pleurer ? » — « Hélas ! » répondit la jeune fille, « je dois filer de la paille en fils d'or et je ne sais rien de cela. » Le petit bonhomme reprit : « Que me donnes-tu si je file à ta place ? » — « Mon collier », dit la jeune fille. Le petit nain prit le collier, s'assit devant le rouet, et fila, fila, fila. Après trois tours, la bobine était pleine. Alors, il en mit en place une autre, et fila, fila, fila. Après trois tours, la seconde bobine était pleine. Il continua de la sorte jusqu'au matin et toute la paille fut filée et toutes les bobines étaient pleines d'or. Au point du jour, le roi vint. Et lorsqu'il aperçut l'or, il fut émerveillé et se réjouit ; mais dans son cœur, l'envie de l'or augmentait. Il fit conduire la jeune fille dans une autre chambre pleine de paille et qui était encore plus grande que la première, puis lui ordonna de tout filer en une nuit, si elle tenait à sa vie. La jeune fille ne savait comment s'en sortir et se mit à pleurer. Mais la porte s'ouvrit, le petit bonhomme apparut et dit : « Qu'est-ce que tu me donnes, si je file ta paille pour en faire de l'or ? » — « L'anneau qui est à mon doigt », répondit la jeune fille. Le nain prit l'anneau, recommença à filer au rouet, et, au matin, toute la paille était filée en or étincelant.

(*A suivre*) CONTES DES FRÈRES GRIMM.

Adaptation R.

L'ÉTUDE DE LA LANGUE LITTÉRAIRE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION FRANÇAISE

L'enseignement de la langue française, particulièrement depuis la campagne sur « La crise du français » menée il y a quelques années dans nos journaux romands, a été profondément transformé. Les idées de M. Ch. Bally mieux connues, la parution de nouvelles grammaires, la reconnaissance de certains principes concernant l'étude du vocabulaire ont introduit un esprit nouveau dans un enseignement jugé trop traditionnel et trop formaliste. Déjà, la petite méthodologie pour l'enseignement de

la composition française, rédigée par une commission de l'U. I. P. G. annonçait des temps meilleurs. S'il est permis de résumer grossièrement ces tendances, disons qu'elles marquent la nécessité de partir du langage de l'enfant pour arriver à l'expression littéraire, qu'elles s'efforcent de protéger la spontanéité de l'expression et distinguent plus exactement que par le passé, ce qui sépare la langue écrite de la langue parlée. Ces principes doivent conduire tôt ou tard à une refonte complète des méthodes employées dans l'enseignement de la langue, à une « synchronisation » des moyens et, sans doute, pour être véritablement efficaces, à une revision des programmes.

C'est un truisme désormais que d'affirmer la dissemblance fondamentale entre la langue des enfants et la langue des manuels qu'ils emploient. Mais cette différence admise, il n'en reste pas moins que chaque jour, nos élèves se trouvent en face de textes foisonnant de termes, de formes, de coupes dont ils distinguent parfois — mais pas toujours — le sens, dont ils sentent confusément la nécessité ou la beauté, mais qui leur demeurent étrangers. D'eux-mêmes, ils ne les emploient que rarement ; au mieux, ils les reconnaissent.

Pour les familiariser avec ces formes, il est deux chemins. Partant du langage même de nos écoliers, à propos d'une phrase mal venue, d'une expression bâtarde, il est possible, en insistant sur la nuance qu'ils voulaient exprimer, le détail qu'ils voulaient mettre en valeur, d'arriver à une forme correcte, mieux : à une forme expressive. C'est le moyen employé pour la correction des travaux écrits, pour la mise au point des récits oraux, dans les quelques classes où cette excellente méthode est en usage. On tente ainsi d'enrichir le répertoire des formes en multipliant aussi la nécessité de les employer.

Au contraire, on peut choisir dans un texte une forme littéraire et lui chercher une gamme d'équivalents, en cherchant à passer du composé au simple, pour arriver à l'expression la plus simple, ayant le même sens que la forme donnée. Il saute aux yeux que ces deux moyens se complètent, l'un pouvant être considéré comme la vérification de l'autre. Ce n'est pas qu'en pédagogie que les bonnes intentions, si louables soient-elles, restent insuffisantes. La connaissance des principes permet certes d'effectuer un meilleur travail, mais leur application systématique est entravée par le manque de matériel, par l'absence d'une série ordonnée d'exercices et de textes correspondants.

Sans doute serait-il vain de vouloir dresser le répertoire complet de formes littéraires exprimant la même idée, le même rapport ou la même nuance. Le génie créateur des écrivains ne cesse d'en venir grandir la somme et il est plus d'une finesse, plus d'une subtilité qui resteraient lettre morte à nos élèves. Mais il existe pourtant certains grands groupes qui pourront faire l'objet d'une étude suivie — mais non exhaustive — et

qui représentent la moyenne de ce que l'on peut et doit savoir. Avant de les mentionner, je voudrais indiquer que cette mise en ordre m'est personnelle et qu'elle n'est pas définitive. Nul doute en effet qu'on y puisse apporter des modifications et des améliorations importantes. En outre certaines formes, extrêmement simples, ne sont ici que pour mémoire. Elles pourraient difficilement donner lieu à des exercices intéressants.

I. *L'affirmation d'existence :*

a) Affirmation simple. Deux chevaux tiraient la charrue ;

b) avec indication du moment. Ce matin, Philippe fauche. — Ils sortirent au petit matin et montèrent aux rochers. Ils fauchèrent comme la veille ;

c) les impersonnels : Il semble, il y a, il est ;

d) affirmations renforcées : Les phrases contenant : sans (aucun) doute, évidemment, certes, certainement, etc. ;

e) la place de ces renforcements ;

f) les verbes qui insistent : je t'assure, tu penses bien que, je te certifie.

Ces exemples suffiront, je pense, pour que l'on se fasse une idée du contenu d'un groupe. En suite, il serait profitable d'aborder :

II. La négation
III. La mise en doute d'affirmation.
IV. Le discours indirect
V. La cause - l'effet.
La cause - la conséquence
VI. L'antériorité
VII. La postériorité
VIII. La simultanéité
IX. La correspondance du temps.
X. La succession d'actions.
XI. Le participe passé et l'adjectif. Les mots indices.
XII. Le participe présent.
XIII. Le paragraphe (exemples de constructions et de structure).

Les exemples choisis pour former les séries, dans chacun des groupes, seront tirés des manuels (livres de lecture, grammaires) avec indication des sources. On s'efforcera de trouver des morceaux particulièrement riches en formes appartenant à l'un des groupes de façon qu'il soit inutile de feuilleter vingt fois un livre au cours de deux leçons. Le sens et la valeur expressive des formes seront expliqués progressivement, c'est-à-dire que les enfants ne seront jamais mis en face, d'emblée, d'une collection complète de formes. Chaque groupe étant à l'étude pendant plusieurs semaines, le maître aura tout loisir, pendant ce laps de temps, d'attirer l'attention des élèves sur les formes analoques lors de la lecture des énoncés de problèmes, des chapitres d'histoire ou de géographie, etc.

La recherche des textes, l'établissement des listes, voilà le travail à entreprendre et dont nous donnerons ici même les résultats [1].

[1] Nous convions chaleureusement tous nos collègues, Messieurs et Dames, que cette technique intéresse, à participer aux travaux du Groupe d'étude, présidé par E. Dottrens, qui se réunit tous les lundis à 17 heures, café de la Terrasse, Longemalle, 1er étage.

Mais là ne se borne pas notre entreprise. Ces formes étudiées et, enfin, comprises — espérons-le — il s'agit de les employer. D'où la mise au point de la plus grande variété possible d'exercices, tendant à créer un automatisme dans l'emploi des formes primaires et à favoriser la formation analogique des formes plus complexes.

Tel est, brièvement décrit, le projet de mise au point d'une technique déjà connue, à laquelle il ne manquait, pour être d'un emploi commode, qu'un corps d'exercices facilement accessibles. Certes on pourra la discuter. Mais ce n'est pas une panacée ! Elle ne tend à supplanter aucune des techniques existantes. Nous nous efforcerons, au contraire, d'y faire entrer tout ce qui, dans les tentatives précédentes, nous paraîtra susceptible d'un usage aisé. Et si elle permet de lier plus solidement les uns aux autres, les différents enseignements oraux et écrits de la langue (élocution, lecture, grammaire, vocabulaire, composition), aucun instituteur, voué aux affres de l'horaire, ne pourra s'en plaindre.

ROBERT JAQUET.

PAROLES ACTUELLES

Un Suisse dénonce l'esprit de conquête.

Tout en s'abandonnant à ses projets gigantesques, le gouvernement n'oserait dire à sa nation : — Marchons à la conquête du Monde. Elle lui répondrait d'une voix unanime : — Nous ne voulons pas la conquête du monde. Mais il parlerait de l'indépendance nationale, de l'honneur national, de l'arrondissement des frontières, des intérêts commerciaux, des précautions dictées par la prévoyance... Ce gouvernement attaquerait ses voisins les plus paisibles, ses plus humbles alliés, en leur supposant des projets hostiles et comme devançant des agressions méditées. Si les malheureux objets de ces calomnies étaient facilement subjugués, il se vanterait de les avoir prévenus ; s'ils avaient le temps et la force de lui résister, vous voyez, s'écrierait-il, ils voulaient la guerre puisqu'ils se défendent !... Certains gouvernements quand ils envoient leurs légions d'un pôle à l'autre, parlent encore de la défense de leurs foyers ; on dirait qu'ils appellent leurs foyers tous les endroits où ils ont mis le feu.

BENJAMIN CONSTANT (en 1814).

Extrait de *Nos libertés*, Librairie F. Rouge, Lausanne.

INFORMATIONS

ÉCHANGES SUISSES DE JEUNES

« Pro Juventute » organise depuis plusieurs années un service d'échanges de jeunes qui rencontre un succès croissant.

Ce service veut procurer à des jeunes Suisses la possibilité de passer à peu de frais un séjour dans une autre région linguistique de notre pays pour y apprendre une seconde langue nationale. C'est là non seulement faire œuvre utile au point de vue éducatif, mais encore au *point de vue national*, car les jeunes découvrent une région nouvelle de

leur patrie, ils entrent en contact direct avec ses habitants. Ils acquièrent ainsi une vision plus complète du pays, de ses traditions. Contribuer à ces échanges, n'est-ce pas servir utilement la cause de notre unité nationale ?

Chaque jeune fille, chaque jeune homme peut s'inscrire en vue de bénéficier d'un échange de quatre semaines ou de plus longue durée. La centrale de placement, qui procède dans chaque cas à une enquête, cherche, sur la base du formulaire reçu, un partenaire répondant aux desiderata. Les échanges peuvent avoir lieu simultanément ou successivement. Chaque famille reçoit à l'inscription les directives nécessaires.

Pour tous renseignements, prospectus et inscriptions, s'adresser à « Pro Juventute », « *Vacances suisses pour la jeunesse* », Seilergraben 1, Zurich.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LA CIRCULATION SANGUINE

(Suite.)

VI. Régulation du débit.

Cette régulation automatique est d'une incroyable complexité. Il intervient des phénomènes physiques comme le passage du sérum sanguin dans les tissus et vice versa, des phénomènes nerveux compliqués au niveau du cœur qui bat plus ou moins vite selon les résistances qu'il éprouve, des contractions des capillaires, provoquées par le système nerveux sympathique (vaso-moteur), enfin, des actions d'hormones comme l'adrénaline qui resserre les capillaires.

Le déséquilibre d'une de ces fonctions provoque naturellement des désordres de la circulation. Il existe des déséquilibres physiologiques normaux. Ainsi, dès qu'un organe, muscle ou glande, entre en action, ses capillaires se dilatent, le sang y afflue, la température locale augmente, les échanges et les combustions y sont accélérés. Cette variation locale du flux sanguin est normalement compensée par des réactions automatiques. D'autres désordres, quoique normaux, sont plus aisément perceptibles. Les émotions, qui modifient l'équilibre normal du système nerveux sympathique, provoquent, entre autres désordres, des troubles sanguins : pâlir de rage, rougir de honte, c'est, extérieurement, modifier le diamètre de ses capillaires ! D'autres désordres sont pathologiques ou accidentels. Que se passe-t-il, en particulier, en cas de perte de sang ?

Jusqu'à 300 cm³, la régulation automatique joue à merveille. Le foie et la rate (le foie surtout) se vident partiellement pour compenser la perte. D'ailleurs ils fonctionnent comme réservoirs de trop-plein, ils se gonflent en cas d'excès de sang et soulagent ainsi le cœur.

De même, on prévoit des réservoirs lacustres pour maintenir régulier le niveau des canaux fluviatiles.

Si la saignée dépasse le demi-litre, la régulation se fait mal ; le cœur — pompe désamorcée — faiblit et bat la chamade ; la circulation est *mécaniquement* déréglée. On rétablit d'urgence le volume normal en transfusant du sang étranger. A la rigueur, de l'eau physiologique stérile (8 gr. de sel par litre) suffit, car alors la rate joue son rôle de réservoir à globules rouges. Une saignée de 3 l. est mortelle, la perte en globules rouges et en oxygène est irréparable.

VII. Quelques accidents connus de la circulation.

L'*artériosclérose* est le durcissement des artères qui perdent leur élasticité. Le cœur reçoit alors, de la part des vaisseaux trop rigides, de dangereux « chocs en retour » et se fatigue, d'autant plus que la pression du sang augmente avec la résistance.

Un tube de caoutchouc qui perd son élasticité par relâchement de ses fibres forme des poches quand on le gonfle. De même, une artère se relâche, parfois, à la suite d'une maladie, et se dilate en un point. Cette « gonfle » est un anévrisme. Imaginez un anévrisme dans une artère par ailleurs durcie, supposez une brusque augmentation de pression, à la suite d'une émotion, qui fait battre le cœur, par exemple. Comme une arme enrayée éclate, l'artère saute au point faible. C'est une *rupture d'anévrisme*. Si cette rupture est celle d'un gros vaisseau, l'hémorragie interne est fatale.

L'embolie est encore une catastrophe circulatoire. On sait que le sang, quand il s'épanche en dehors, forme un caillot. Les caillots, dans le torrent circulatoire, sont rares. Cependant, une inflammation de la paroi interne du cœur, une endocardite, peut en provoquer la formation. Ces caillots, en arrivant dans des vaisseaux de faible calibre, y interceptent la circulation ; ils provoquent de l'engorgement en aval, un arrêt d'alimentation, en amont. Dans le cerveau, l'accident est particulièrement grave, c'est l'embolie cérébrale. Si le caillot n'est pas éliminé rapidement, la zone privée de sang subit un « ramollissement cérébral ». L'inflammation des veines, la *phlébite*, peut provoquer, par le même procédé, de l'embolie pulmonaire, puisque ce sont les capillaires pulmonaires que les caillots rencontrent en premier, dans ce cas.

L'artérite, ou inflammation des artères peut déterminer aussi une gêne circulatoire plus ou moins grave. Celle de l'artère coronaire, artère qui alimente le cœur, est particulièrement angoissante, c'est l'*angine de poitrine*.

Le sang s'écoule des veines avec une régulière lenteur, tandis qu'il s'échappe d'une artère coupée par saccades, avec une force impressionnante. Si les tissus d'une veine se distendent, le sang s'y arrête, et, pesant de tout son poids, surtout dans les jambes, il élargit à la longue les poches formées. Ces poches sont des *varices*. On peut, par

des injections, rendre les veines variqueuses impròpres à la circulation en les calcifiant. Le sang passe alors par les vaisseux veineux voisins. Si une varice s'ouvre, elle peut devenir un *ulcère* variqueux.

E. DOTTRENS.

TEXTES LITTÉRAIRES L'IMAGE

(Les odeurs.)

J'avais sept ans quand ma mère me fit prendre des leçons de piano.

Quand j'avais été docile, ma maîtresse me faisait cadeau d'une image qu'elle sortait d'un petit manchon.

L'image était parfumée, extraordinairement parfumée ; je la regardais à peine, je la humais puis la collais dans un album à côté d'autres images que les grands magasins donnaient aux enfants de leur clientèle, mais qui elles, ne sentaient rien. J'ai rouvert l'album dernièrement pour amuser un petit neveu : les images de ma maîtresse de piano enbaument encore ; elles ont embaumé tout l'album.

Si le grain ne meurt. N.R.F. A. GIDE.

LES LIVRES

LA FINLANDE EN GUERRE, par JEAN-LOUIS PERRET, professeur à l'Université d'Helsinki. Librairie Payot, Lausanne.

Les Editions Payot viennent de publier, préfacé par Georges Duhamel, un important ouvrage sur la Finlande par Jean-Louis Perret, professeur à l'Université d'Helsinki. Depuis quelques mois, la Finlande a tenu la place que l'on sait dans l'actualité pour tous les pays civilisés du monde, mais bien peu de gens savent encore à l'heure présente, où la situation de la Finlande vient d'évoluer d'une façon si dramatique, quelles sont les causes lointaines et récentes de son conflit avec les Soviets. On ignore le passé lointain et le passé proche de la Finlande, l'existence des Finlandais au temps de la Russie tsariste et jusqu'en 1917, la Guerre d'indépendance et la création de l'armée finlandaise, la politique intérieure et la politique étrangère de la Finlande, de 1919 jusqu'à 1939 et enfin les sources et les débuts de la crise.

L'ouvrage de Jean-Louis Perret s'achève par deux chapitres sur la guerre finno-soviétique elle-même, dont on a lu les communiqués dans les journaux, mais qui sont, pour la première fois en français, réunis et commentés par un homme qui connaît à fond les lieux où les Finlandais ont si héroïquement résisté. On a dit de la Finlande en lutte contre l'Union soviétique que c'était le combat de David contre Goliath.

Tous ceux qui ont entendu les émouvantes conférences du professeur Perret tiendront à se procurer ce bel ouvrage. *Communiqué.*

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Winterthur Vie

« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Bibliothèque nationale suisse,
B E R N E

DE-CI, DE-LÀ

A bâtons rompus

Deuxième série

PAR

MARIANNE MAURER

Un volume in-16 cartonné . . . . . Fr. 3.—

Comment aider un Confédéré de langue allemande, ou un étranger, à pénétrer sans difficulté dans le domaine du français tel qu'on le parle chaque jour? Le plus souvent notre langue est enseignée sous sa forme écrite. Or, quoi de plus différent que le français livresque et le français parlé ?

Il y a vingt-cinq ans, désireuse de faciliter l'enseignement du parler quotidien, Mlle Marianne Maurer composait un recueil d'anecdotes, gradué selon les difficultés qu'elles présentent pour des étrangers. Cet ouvrage, intitulé : *A bâtons rompus* remporta un succès considérable : aujourd'hui encore il est en usage dans un grand nombre d'écoles, en Suisse, en France et dans d'autres pays. De divers côtés, on a suggéré à l'auteur et aux éditeurs de compléter *A bâtons rompus* par un second recueil du même genre, dont le vocabulaire se rapporterait plus directement aux inventions et aux besoins de la vie actuelle.

Ce nouvel ouvrage, intitulé *DE-CI, DE-LA* ne constitue pas une suite de *A bâtons rompus*, mais une variante ou un complément. Il rendra de grands services pour l'enseignement de la langue familière ; d'autre part, il représentera un élément de variété pour toutes les écoles où les maîtres emploient le premier volume.

Un index explicatif, facile à consulter, donne des renseignements précis au sujet des noms propres, des techniques, ainsi que des néologismes ne figurant pas encore dans tous les dictionnaires.

Le choix des récits composant cette nouvelle gerbe d'anecdotes est fait avec tant de fantaisie et de bonne humeur que *De-ci, de-là* n'intéressera pas seulement les milieux pédagogiques, mais toute personne en quête d'une collection récréative. Depuis un quart de siècle, causeurs et chroniqueurs ne cessent de puiser au trésor de *A bâtons rompus ;* ils ne manqueront pas de chercher des mots à citer dans les pages qui leur sont offertes aujourd'hui.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables . C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 20 avril 1940 LXXVIe ANNÉE — N° 16

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

La vie en images du général Guisan

dessinée par le caporal Gea AUGSBOURG
Préface du colonel Henry Vallotton

Un bel ouvrage de 64 planches, in-quarto, broché . . . . . Fr. 5.—
Tirage de luxe sur papier van Gelder . . . . . Fr. 25.—

Toute une vie d'honneur et de dévouement, claire, droite et brillante comme une épée. L'artiste raconte à sa manière la vie du général : histoire sans paroles, écrite à coups de crayon. Dessin net, hardi, indépendant, mais combien évocateur ! Voyage rapide de la maison de Mézières au quartier général de l'armée. (D'après la préface)

Silence d'une vieille maison

par René BURNAND

In-8° carré, avec des illustrations de David Burnand, broché . . . . . Fr. 5 —

Dans le silence d'une ancienne demeure familiale, l'auteur a réveillé les échos du passé au pays romand. Il invite ses contemporains à se souvenir qu'une nation n'est forte que dans la mesure où ses enfants sont attachés au passé, au sol et aux traditions. Texte et illustrations constituent un ensemble harmonieux et un fort beau livre.

La Suisse dans le monde

par Alfred CHAPUIS
Docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel.

In-8° avec 7 croquis, broché . . . . . Fr. 4.50

Inspiré par l'Exposition nationale, l'auteur présente une synthèse du travail du peuple suisse dans le domaine artistique, littéraire, moral et économique. Il résume l'histoire du pays et celle de ses institutions et définit le sens de la démocratie suisse. Il ressort de ce tableau d'ensemble très divers une idée d'unité et d'harmonie.

La Finlande en guerre

par Jean-Louis PERRET,
Professeur à l'Université de Helsinki

In-8° broché . . . . . Fr. 3.25

L'auteur a passé vingt ans en Finlande ; il possède une connaissance approfondie de la langue finnoise, de sa littérature, du pays, de ses habitants et de leur histoire. Nul mieux que lui ne pouvait écrire ce livre ardent qui fait comprendre, aimer et admirer ce peuple héroïque, qui, des mois durant, a accompli un miracle par sa défense magnifique contre l'URSS.

Finlande 1940

CE QUE J'AI VU ET ENTENDU

par le colonel Henry VALLOTTON
ancien président du Conseil national suisse.

In-8° carré, avec 41 illustrations, broché . . . . . Fr. 3.75

Ces récits sont un témoignage direct et poignant du drame de la Finlande. — Soutenue par la nation unanime, animée d'un grand idéal, l'armée s'est battue avec une bravoure magnifique pour son indépendance, pour sa liberté. — Aucun pays n'est mieux placé que la Suisse pour admirer l'héroïsme finlandais et le comprendre.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Der Verkaufszuschlag wird für unsere Soldaten verwendet.

Verkaufszeit vom 20. März bis 15. August 1940.

Gültig im schweizerischen und im Auslands-Postverkehr bis 30. November 1940.

Le supplément de prix est destiné à nos soldats.

En vente du 20 mars au 15 août 1940.

Valables pour la Suisse et pour l'étranger jusqu'au 30 novembre 1940.

Il sopraprezzo andrà a favore dei nostri soldati.

In vendita dal 20 marzo al 15 agosto 1940.

Valevoli per la Svizzera e per l'estero fino al 30 novembre 1940.